

Analyse comparative - implantation d'un écocentre satellite à St-Hubert

La localisation privilégiée par la MRC de Rivière-du-Loup pour l'implantation d'un écocentre satellite se situe dans la municipalité de St-Hubert. Afin de faciliter la prise de décision, six options ont été analysées en fonction de la localisation, des infrastructures et du mode de fonctionnement.

L'aménagement de cet écocentre comporterait quatre cellules en blocs de béton pour les matières suivantes : métal, bois, autres matériaux secs mélangés, résidus verts. L'empilement des branches ne nécessite pas de cellule. Les pneus pourraient également être acceptés et déposer au sol sans besoin de cellule. Les RDD, les encombrants et le matériel informatique ne seraient pas acceptés.

Localisation :

Deux sites ont été proposés par la municipalité de St-Hubert, soit l'ancien dépôt en tranchée (DET) et un terrain situé dans le parc industriel du village.

Pour la municipalité de St-Hubert, l'avantage majeur à choisir le site du DET vient du fait que cela lui permettrait de réserver l'emplacement situé au parc industriel à une entreprise qui utiliserait les services présents (aqueduc, égout). Ces investissements s'avèreraient inutiles advenant l'aménagement d'un écocentre. Cependant, l'utilisation du site du DET permettrait d'économiser en infrastructure (clôture 12 900\$), mais nécessiterait un affichage supplémentaire (+ 1000\$).

Le principal inconvénient à utiliser le site du DET vient du fait que la distance à parcourir avec le chargeur frontal loué à la municipalité occasionnerait des frais supplémentaires. En effet, si on ajoute une heure par semaine de déplacement avec le chargeur, cela représente des frais supplémentaires de 2400 \$ pour une période de 30 semaines.

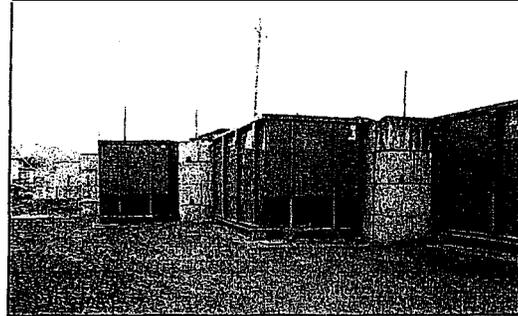
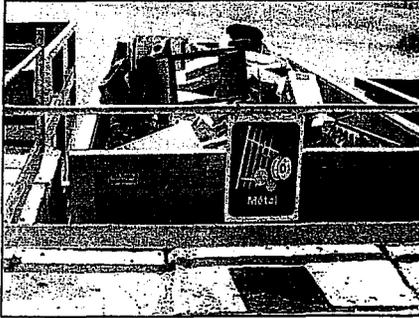
La distance à parcourir entre ces deux sites potentiels et les municipalités de St-Cyprien et de St-François-Xavier-de-Viger est à peu près équivalente.

Fonctionnement avec conteneurs :

L'utilisation de conteneur nécessite la construction d'une rampe d'accès mais permet d'économiser en immobilisation pour une dalle de béton (environ 20 000 \$). La location de deux conteneurs (bois et autres matériaux secs) représente des coûts supplémentaires d'environ 550 \$ par année. Le conteneur pour le métal est habituellement fourni par le récupérateur. Les résidus verts seraient déposés dans une cellule, au sol.



Actuellement, les cellules des éco-centres existants ne sont pas assez grandes pour permettre au transporteur de placer les conteneurs de façon à ce que les côtés soient suffisamment rapprochés des parois de blocs. De ce fait, l'accessibilité au conteneur à partir des rampes d'accès occasionne une accumulation des matières à un bout seulement et oblige le préposé à descendre dans le conteneur pour mieux répartir le contenu.

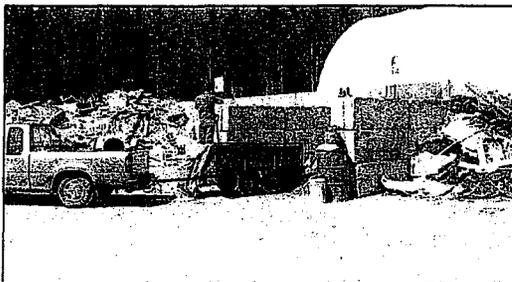


L'utilisation de conteneurs ne permet pas d'accumuler les matières en grande quantité, ce qui oblige à faire venir le récupérateur plus souvent. Cela ne permet donc pas d'économiser sur les coûts de transport en faisant venir le récupérateur pour deux chargements à la fois. Par ailleurs, lors des périodes de grand achalandage, il peut arriver que les conteneurs se remplissent à pleine capacité; ce qui complique la gestion du site.

Fonctionnement sans conteneurs :

La disposition des matières directement au sol nécessite la construction d'une dalle de béton et l'utilisation d'un chargeur frontal lors de la venue du transporteur, ce qui occasionne des frais supplémentaires (environ 2400 \$ au DET et 1200 \$ au parc industriel). De plus, s'il n'y a pas de rampe d'accès, les matières doivent être poussées au fond de la cellule avec un chargeur. D'où l'intérêt d'aménager une rampe d'accès pour économiser sur les frais de location d'un chargeur.

Les résidus verts peuvent être déposés en cellule et la maturation peut être effectuée ailleurs sur le site ou chez un producteur agricole. Dans ce dernier cas, le coût de transport n'a pas été considéré dans les estimations. Le coût de transport des copeaux n'a pas été considéré, cependant, le coût de déchiquetage des branches l'a été.



Le tableau suivant compare les coûts estimés pour les six options analysées. Les détails budgétaires sont présentés à la fin du document. Les quantités de matières et le nombre de voyages à effectuer pour le traitement des matières sont basés sur les données provenant de l'écocentre de St-Alexandre, pour l'année 2008.

Frais d'exploitation annuel pour un écocentre situé à St-Hubert

Options	Utilisation d'un chargeur (\$/an)	Immobilisations (6 % - 10 ans)	Opérations (\$/an)
1. PARC industriel de St-Hubert - clôturé:			
1.1 Dalle de béton + rampe d'accès + conteneurs	1 600 \$	77 713 \$	24 684 \$
1.2 Dalle de béton + rampe d'accès + conteneurs	3 920 \$	53 313 \$	22 232 \$
1.3 Dalle de béton + rampe d'accès + conteneurs	400 \$	55 500 \$	22 482 \$
2. Dépôt en tranchée (DET) de St-Hubert:			
2.1 Dalle de béton + rampe d'accès + conteneurs	1 520 \$	65 813 \$	21 500 \$
2.2 Dalle de béton + rampe d'accès + conteneurs	6 320 \$	41 413 \$	24 632 \$
2.3 Dalle de béton + rampe d'accès + conteneurs	400 \$	45 600 \$	21 162 \$
Écocentre Rivière-du-Loup			107 816 \$

L'option dont les coûts d'opération sont les moins élevés consiste en l'aménagement d'un site avec rampe d'accès surélevée et conteneurs au site de l'ancien DET (option 2.3). La différence de coût est principalement attribuée à l'utilisation réduite du chargeur frontal. Ceci dit, il demeure néanmoins que selon les estimations, toutes les options analysées sont sensiblement équivalentes.

Dans les estimations, le nombre de blocs de béton nécessaires à la construction de quatre cellules avec ou sans rampe d'accès est identique, cependant, dans la réalité, il est possible que l'aménagement avec rampe nécessite plus de blocs que l'option sans rampe. Advenant le cas, l'option la moins coûteuse serait probablement celle avec dalle de béton située au parc industriel (option 1.2).

Dans les estimations, le salaire de l'employé est basé sur celui versé aux préposés des écocentres en opération. Il n'équivaut pas au salaire d'un employé municipal.

En terminant, les coûts d'opération pour un écocentre satellite (avec service réduit), situé à St-Hubert, représenteraient environ un cinquième des coûts d'opérations de l'écocentre de Rivière-du-Loup.